

LE MINISTÈRE
FÉMININ
DANS LE
NOUVEAU
TESTAMENT

**LE MINISTÈRE FÉMININ
DANS LE
NOUVEAU TESTAMENT**

INTRODUCTION

INTRODUCTION

TRADITIONS

INTRODUCTION

- **TRADITIONS**
- **L'ENSEIGNEMENT: L'ÉGLISE DANS LE NT**

INTRODUCTION

- **TRADITIONS**
- **L'ENSEIGNEMENT: L'ÉGLISE DANS LE NT**
- **UNITÉ !**

LE MINISTÈRE FÉMININ DANS LE NT

- Les hommes et les femmes sont différents. (1 Cor 11.2-16)
- Les hommes et les femmes sont interdépendants. (1 Cor 11.2-16)
- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création. (1 Cor 11.2-16)
- Les femmes peuvent prophétiser et prier dans l'église, tant qu'elles sont en bonne relation avec l'autorité dans l'église. (1 Cor 11.2-16)
- Il y a des moments où on demande aux femmes de ne pas parler. (1 Cor 14.34-35)

LE MINISTÈRE FÉMININ DANS LE NT

- Il y avait une femme qui enseignait avec son mari. (Actes 18.26)
- Il y avait des femmes seules qui prophétisaient. (Actes 21.9)
- Il y avait une femme qui avait un ministère important (et international ?) avec son mari. (Rom 16.7)
- Tout le monde peut faire partie du peuple de Dieu ; il n'y a pas d'exclusion basée sur le sexe (Gal 3.28)

LE MINISTÈRE FÉMININ DANS LE NT

- Il y a des moments où on demande aux femmes de ne pas enseigner. (1 Timothée 2.12)
- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création. (1 Timothée 2.13-15)
- Dans les contextes différents, le rôle de pasteur/ancien/évêque est réservé aux hommes qui sont qualifiés (1 Timothée 3.1-7; Tite 1.6-9)
- Le rôle de diacre et de diaconesse est réservé aux hommes et aux femmes qui sont qualifiés. (1 Timothée 3.8-13)

I. GÉNÉRAL

I. GÉNÉRAL

- Tout le monde peut faire partie du peuple de Dieu ; il n'y a pas d'exclusion basée sur le sexe (Gal 3.28)

I. GÉNÉRAL

- Tout le monde peut faire partie du peuple de Dieu ; il n'y a pas d'exclusion basée sur le sexe (Gal 3.28)
- Les hommes et les femmes sont interdépendants. (1 Cor 11.2-16)

I. GÉNÉRAL

- Tout le monde peut faire partie du peuple de Dieu ; il n'y a pas d'exclusion basée sur le sexe (Gal 3.28)
- Les hommes et les femmes sont interdépendants. (1 Cor 11.2-16)
- Les hommes et les femmes sont différents. (1 Cor 11.2-16)

II. LA LIBERTÉ

II. LA LIBERTÉ

- Les femmes peuvent prophétiser et prier dans l'église, tant qu'elles sont en bonne relation avec l'autorité dans l'église. (1 Cor 11.2-16)

II. LA LIBERTÉ

- Les femmes peuvent prophétiser et prier dans l'église, tant qu'elles sont en bonne relation avec l'autorité dans l'église. (1 Cor 11.2-16)
- Il y avait une femme qui enseignait avec son mari. (Actes 18.26)

II. LA LIBERTÉ

- Les femmes peuvent prophétiser et prier dans l'église, tant qu'elles sont en bonne relation avec l'autorité dans l'église. (1 Cor 11.2-16)
- Il y avait une femme qui enseignait avec son mari. (Actes 18.26)
- Il y avait des femmes seules qui prophétisaient. (Actes 21.9)

II. LA LIBERTÉ

- Les femmes peuvent prophétiser et prier dans l'église, tant qu'elles sont en bonne relation avec l'autorité dans l'église. (1 Cor 11.2-16)
- Il y avait une femme qui enseignait avec son mari. (Actes 18.26)
- Il y avait des femmes seules qui prophétisaient. (Actes 21.9)
- Il y avait une femme qui avait un ministère important (et international ?) avec son mari. (Rom 16.7)

III. LES RÔLES SPÉCIFIQUES

LE MINISTÈRE FÉMININ
DANS LE NOUVEAU
TESTAMENT

III. LES RÔLES SPÉCIFIQUES

Une structure qui vient de la création

- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création. (1 Cor 11.2-16)
- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création.

III. LES RÔLES SPÉCIFIQUES

1. Une structure qui vient de la création

- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création. (1 Cor 11.2-16)
- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création.

2. Le ministère féminin est parfois limité

- Il y a des moments où on demande aux femmes de ne pas parler. (1 Cor 14.34-35)
- Il y a des moments où on demande aux femmes de ne pas enseigner. (1 Timothée 2.12)

III. LES RÔLES SPÉCIFIQUES

A. Une structure qui vient de la création

- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création. (1 Cor 11.2-16)
- Il y a une certaine structure d'autorité basée sur la création.

B. Le ministère féminin est parfois limité

- Il y a des moments où on demande aux femmes de ne pas parler. (1 Cor 14.34-35)
- Il y a des moments où on demande aux femmes de ne pas enseigner. (1 Timothée 2.12)

C. Les offices dans l'église ont des qualifications de genre

- Dans les contextes différents, le rôle de pasteur/ancien/évêque est réservé aux hommes qui sont qualifiés (1 Timothée 3.1-7; Tite 1.6-9)
- Le rôle de diacre et de diaconesse est réservé aux hommes et aux femmes qui sont qualifiés. (1 Timothée 3.8-13)

A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

John 13:35